

Québec, le 4 juin 2019

Monsieur Frédéric Corneau
Directeur général
Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre
121, rue Saint-André
Laurier-Station (Québec) G0S 1N0

**Objet : Programme Fonds chantiers Canada-Québec
Projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau
potable
(Dossier n° : 800216)**

Monsieur le Directeur général,

Le 13 mars dernier, une correspondance constituant un avis a été transmise à la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre concernant un constat de non-conformité en lien avec le dossier cité en objet.

À cet effet, le sous-ministre s'est adressé au conseil pour demander :

- d'adopter la mise en place de mesures concrètes et raisonnables pour s'assurer du respect du mode d'adjudication des contrats en fonction des seuils découlant du cadre normatif de la Régie. Ces mesures doivent respecter les trois principes sur lesquels devraient reposer toute décision et tout processus menant à l'adjudication d'un contrat, soit l'intégrité, l'équité et la transparence;
- de transmettre tout document jugé pertinent pour appuyer l'application des consignes décrites ci-dessus à M. Javier Pardo, de la Direction de la vérification du Ministère, avant le 10 juin 2019.

En réponse à cette demande, le conseil a adopté la mise en place de mesures concrètes et raisonnables pour s'assurer du respect du mode d'adjudication des contrats en vigueur découlant du cadre normatif de la Régie.

...2

Du moment que ces mesures sont rigoureusement mises en application, le Ministère considère que vous avez satisfait à sa demande.

Par ailleurs, dans la section « Gestion contractuelle » de notre site Web, le Ministère met à votre disposition diverses informations générales ainsi que des guides portant sur les bonnes pratiques en la matière.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas Roy, CPA, CGA
Directeur